



PRÉFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
19 DEC. 2023
COURRIER

DÉPARTEMENT INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE
SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

CONVOCAATION

Date : 20/11/2023
Envoi le : 28/11/2023
Publication
le : 28/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 07 décembre à 18 h le Conseil d'administration du Centre Communal Action Sociale de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni, dans la Salle de réunion du deuxième étage de l'Hôtel de Ville de LUYNES, sous la présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente du CCAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 09
Présents : 07
Absents : 02
Pouvoirs : 02
Votants : 09

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Mesdames Claire CARTIER, Lyn FAIPOUX,
Monsieur Jean-Marc CHATEAU,

Membres de la Société Civile :

Mesdames Alda ROUMAGNOU, Colette MAILLET
Monsieur Erick MORCHOISNE,

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET, Madame Claudine PINGUET,

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Madame Claudine PINGUET à Madame Colette MAILLET,

Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

DEL N° 07-12/2023-01 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET CCAS - EXERCICE 2023

Madame la vice-présidente du CCAS informe le Conseil d'Administration sur la nécessité de voter une décision modificative n° 1 du budget du CCAS exercice 2023.

L'objet de cette décision modificative est

1. De prendre en compte une créance éteinte de 180 euros.
2. D'ajuster la prévision budgétaire des crédits dans le cadre de l'organisation du repas des aînés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité

APPROUVE la décision modificatives n° 1 du budget du CCAS exercice 2023, tel que figurant dans le tableau ci-dessous

Section de fonctionnement				
Chapitre	Article	Fonction	Dépense	Recette
022	022	01	- 180 €	
65	6542	01	+ 180 €	
65	6562	01	- 1 500 €	-
62	6232	01	+ 1 500 €	-
TOTAL			0 €	

Le secrétaire de séance



Pour le Président et par délégation
La vice-présidente du CCAS,
Christine MÉNORET



Certifié exécutoire par :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 15.12.23
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 20.12.23